Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 89 (1963)

Heft: 2

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.) de la Section genevoise de la S.I.A. de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne)

et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: † J. Calame, ing. à Genève Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève Membres:

Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgurin, arch.; E. Martin, arch.
J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,

Rédaction et Editions de la S.A. du «Bulletin technique»

Tirés à part, renseignements Avenue de Cour 27, Lausanne

ABONNEMENTS

				_	122	919
l an	Suisse	Fr.	34.—	Etranger	Fr.	38.—
Sociétaires	>>	>>	28.—	>>	>>	34.—
Prix du numéro	>>	>>	1.60			

Chèques postaux: «Bulletin technique de la Suisse romande», \mathbb{N}° II 57 75, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au numéro, changements d'adresse, expédition, etc., à : Imprimerie La Concorde, Terreaux 29, Lausanne

ANNONCES

Tar	21	annonces:							
								000	
1/1	page				*	107		350.—	
1/2	>>						>>	180.—	
1/4							>>	93.—	
1/8	33						**	46	



Adresse: Annonces Suisses S.A. Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales

SOMMAIRE

Concours de projets pour un groupe scolaire secondaire à Orbe. Concours pour la construction d'une salle de manifestations et d'un théâtre à Neuchâtel. Bibliographie. — Les congrès. — Société suisse des ingénieurs et des architectes Carnet des concours. — Documentation générale. — Nouveautés, informations diverses.

CONCOURS DE PROJETS

POUR UN GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE A ORBE

Extraits du règlement

La Municipalité d'Orbe ouvre un concours de projets d'architecture en vue de la construction d'un groupe scolaire, sis à Chantemerle. Ce concours est basé sur les principes de la SIA et de la FAS pour les concours d'architecture.

Le jury chargé d'examiner et de classer les projets présentés est composé de :

MM. Hermann Baur, architecte, Bâle; Frédéric Brügger, architecte, Lausanne; Léopold Veuve, architecte, Lausanne; Etienne Porret, architecte, Lausanne; Daniel Nicole, syndic de la commune d'Orbe; Jean-Louis Giroud, président de la Commission scolaire ; Paul Läng, directeur des Ecoles.

Sont admis à concourir:

a) les architectes diplômés ou reconnus par le Conseil d'Etat vaudois (art. 70 LPC), habitant ou établis régulièrement sur le territoire du canton de Vaud depuis un an au moins à la date d'ouverture du concours ;

- b) les architectes d'origine vaudoise, diplômés ou reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés hors du canton depuis moins de cinq ans dès la date de l'ouverture du concours ;
- c) les architectes, employés de bureau dont le propriétaire ne participe pas au présent concours, s'ils répondent aux exigences formulées à la lettre a) et s'ils bénéficient d'une autorisation écrite de leur employeur.

Une somme de 18 000 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie en cinq ou six prix aux auteurs des meilleurs projets. En outre, une somme de 3000 fr. est affectée à l'achat éventuel de projets intéressants. La commune d'Orbe confiera l'élaboration des plans d'exécution et la direction des travaux à l'auteur du projet proposé par le jury, à moins que des raisons majeures ne s'y opposent. Les noms de tous les concurrents seront rendus publics. (Suite à la page 16)